

Conseil Municipal
Mercredi 23 juin 2021 – 18h00
Salle des Fêtes

Ordre du jour :

- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2021
- DELIBERATIONS :
 - Modification des modalités de location de salles aux particuliers
 - Création d'un nom d'avenue pour un tronçon de la RD56
 - Intégration des parcelles de la rue Théodore Monod et de la place de la Fraternité dans le domaine public communal
 - Intégration des parcelles cadastrées AN 430 et AN 500 dans le domaine public communal
 - Validation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque en toiture d'un bâtiment public
 - Création d'un poste de technicien territorial à temps complet
 - Création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale principal à temps complet
 - Création d'un poste de technicien territorial principal 1^{ère} classe à temps complet
 - Création d'un poste de rédacteur territorial principal 2nde classe à temps complet
 - Modalités de mise en œuvre de l'article 47 de la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 concernant le temps de travail des agents publics
 - Validation des garanties d'emprunts de la société Promologis pour la création d'une opération de 24 logements au 2 rue Jean Jaurès
 - Adhésion à l'association « Centre International de Recherche et Documentation Occitanes »
 - Validation des modifications des statuts du SAGe
 - Suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les constructions nouvelles à usage d'habitation
 - Validation de la renégociation de prêts repris par un emprunt auprès de France Locale
 - Validation d'un nouvel emprunt auprès de France Locale
 - Validation de la Décision Modificative du Budget Primitif 2021 n°1
 - Validation d'un marché public pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du Château des Confluences
 - Avis sur le projet arrêté du Programme Local de l'Habitat 2022-2027 du Muretain Agglo
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES



Jean-Louis COLL
Maire de Pinsaguel

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de covid-19 :

- *La séance se déroulera en dehors de la Salle du Conseil habituelle afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur*
- *La séance restera publique mais limitée à 10 personnes maximum*